

Cage à écorner

ÉLEVAGE

Barre anti-recul réglable selon la taille du veau

Crémaillère de réglage pour une fermeture à serrage progressif



Poignée de soutien pour le déplacement de la cage (coulissante pour le rangement)

Tapis caoutchouc martelé 10 mm d'épaisseur (option)



Tapis caoutchouc martelé 10 mm d'épaisseur (option)



Ouverture permettant de glisser une planche afin d'éviter que le veau ne se couche

AVANTAGES

- ⊕ Très bon maintien de l'animal
- ⊕ Déplacement facile de la cage grâce aux roues et aux poignées de soutien
- ⊕ Facilite considérablement l'écornage des jeunes veaux
- ⊕ Cage adaptée à toutes races de bovins
- ⊕ Un tapis ultra résistant (10 mm d'épaisseur) et antidérapant (option)

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Référence	Modèle	Dimension hors tout L x l x h en mm	Poids en kg
03060100007	peint	1200 x 500 x 1280	94
03060100008	galva	1200 x 500 x 1280	94

- Dimension intérieure : 1100 x 400 x 1080 mm
- Réglage de la barre de maintien selon l'encolure du veau
- Selon la loi, l'écornage des veaux doit se faire durant le 1^{er} mois (plus d'infos en page 2 et 3)

OPTION

Référence	Désignation
06020100400	Tapis caoutchouc martelé 10mm pour cage à écorner

BEISER Environnement • Domaine de la Reidt
67330 BOUXWILLER • Fax : 0 825 720 001

0,15 € TTC/min



Anneau pour bloquer le museau



Système à serrage progressif

Serrage progressif de l'encolure et déblocage de la porte



Barre de maintien de l'encolure



PLUS D'INFOS SUR L'ÉCORNAGE

BEISER
environnement

Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie

0 825 825 488

0,15 € TTC/min

www.beiser.fr
DEVIS ET ACHAT EN LIGNE

Tout savoir sur...

L'écornage

ÉLEVAGE



POURQUOI ÉCORNER ?

- Réduire les risques de blessure pour les animaux
- Améliorer la sécurité de l'éleveur
- Faciliter le passage aux cornadis

QUAND ÉCORNER LES BOVINS ?

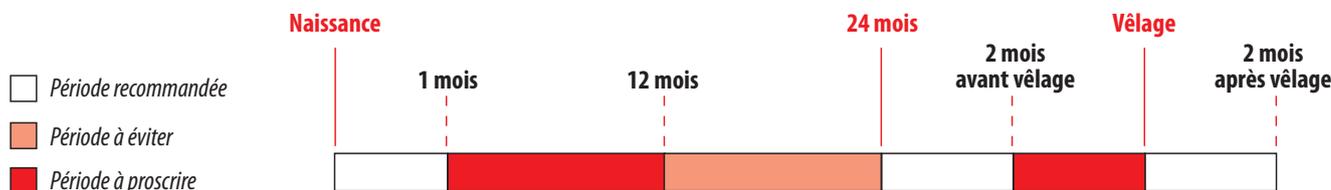
- Il est recommandé d'écorner un veau au cours de son premier mois de vie. L'animal est moins stressé, l'opération est plus pratique, plus rapide et plus efficace.
- L'écornage des bovins adultes n'est pas à privilégier et doit rester une solution de dernier recours. La législation est plus rigoureuse et l'opération plus difficile. Au cas échéant, l'écornage doit être réalisé sur des animaux de plus de 24 mois pour limiter la repousse des cornes. Il est interdit sur les vaches et génisses pendant la période de 2 mois précédant la mise-bas.

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

À ce jour, les opérations d'écornage des bovins s'appuient sur les **Recommandations du Comité de la Convention Européenne du 21/10/1988**. L'article 17 précise que l'écornage par d'autres moyens que l'ablation chirurgicale des cornes (section des cornes) doit être interdit. Cependant des exceptions sont faites :

- **Pour des bovins de moins de 4 semaines de vie :**
Écornage possible par cautérisation chimique ou thermique, sans anesthésie.
- **Pour des bovins de plus de 4 semaines de vie :**
Écornage, destruction ou ablation à un stade précoce de la partie produisant la corne possible au moyen de méthodes chirurgicales ou de la cautérisation par brûlure, sous anesthésie, par un vétérinaire ou une personne qualifiée.

La **Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage** recommande d'écorner les bovins avant 6 semaines de vie en respectant les méthodes préconisées. En cas d'écornage adulte, elle stipule de poser un garrot, d'utiliser du matériel hydraulique et d'administrer un antalgique à l'animal ou de préférence une anesthésie.



POUR UN ÉCORNAGE DES VEAUX RÉUSSI...

Quelques précautions préalables à prendre

- Immobilise fermement la tête de l'animal (contention dans une cage spécifique de préférence).
- Localiser parfaitement les futurs cornillons (tonte recommandée).
- Privilégier des techniques rapides.
- Surveiller le veau quelques heures après l'écornage.



SUITE

BEISER
 environnement
 Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488
0,15 € TTC/min

Tout savoir sur...

L'écornage

ÉLEVAGE



2 méthodes possibles pour les veaux

ÉCORNAGE THERMIQUE

- Éviter les périodes froides et les moments inappropriés dans la journée.
- Utiliser un matériel performant, toujours en condition de chauffe maximum.
- Éliminer toute l'irrigation de la corne en formant un cercle blanc autour du cornillon.
- Oter le cabochon du cornillon (partie dure) sans enlever la partie osseuse en dessous.
- Désinfecter les cornillons avec une bombe antiseptique pour limiter le risque d'infection.
- L'écornage thermique doit durer environ 10 secondes.

ÉCORNAGE CHIMIQUE

- Employer cette méthode uniquement si les veaux sont en stabulation fermée.
- Séparer les animaux pour limiter le risque de léchage ou de tétée.
- Porter des gants et appliquer la pâte ou le crayon uniquement sur le cornillon.

	Appareil...	Appareil...			Risque pour...				
		Pratique	Rapide	Efficace	Adapté à des séries d'animaux	Usure rapide	Animal	Éleveur	Incendie
Écornage chimique	Crayon	●					●		
	Pâte à badigeonner	●					●	●	
Écornage thermique	Buddex (gaz portatif)	●	●	●					
	Gaz		●	●	●	●			●
	Électrique		●	●					●

POUR UN ÉCORNAGE DES BOVINS ADULTES RÉUSSI...

Quelques précautions préalables à prendre

- Écorner un bovin adulte qu'en cas de nécessité. Un époinçage (8 cm du crâne) peut être suffisant et présente moins de risques.
- Anesthésie ou tranquilisation nécessaire si écornage de l'animal, destruction ou ablation de la partie produisant la corne.
- Ne pas écorner les adultes en plein été à cause du risque de pénétration des mouches dans le sinus.
- Ne pas intervenir lors des périodes froides et/ou de grands vents, susceptibles d'engendrer une sinusite. Si la coupe est inférieure à 6 cm, boucher l'accès au sinus avec un pansement imbibé de collodion. Et penser à le retirer pour éviter l'effet mèche.
- Faire un garrot à l'animal (chambre à air de petite dimension, caoutchouc à bords ou ficelle) et le retirer au maximum dans les 12 à 24 heures.
- Désinfecter les cornes avec de la bombe antiseptique pour limiter le risque d'infection.

2 méthodes possibles pour les bovins adultes*

	Appareil...	Appareil...			Risque pour...				
		Pratique	Rapide	Efficace	Adapté à toute forme de corne	Adapté à des séries d'animaux	Usure rapide	Animal	Éleveur
Écornage hydraulique			●	●		●		●	●
Écornage à la scie fil				●	●	●			●

* L'usage de la tronçonneuse pour écorner les bovins est interdit.

Sources: Guide du technicien pour la validation de l'adhésion de l'éleveur à la CBPE (Institut de l'élevage - version 2007). Recommandation concernant les bovins adoptée par le comité permanent lors de sa 17^e réunion (Conseil de l'Europe, 21/10/1988)

BEISER
environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488
0,15 € TTC/min